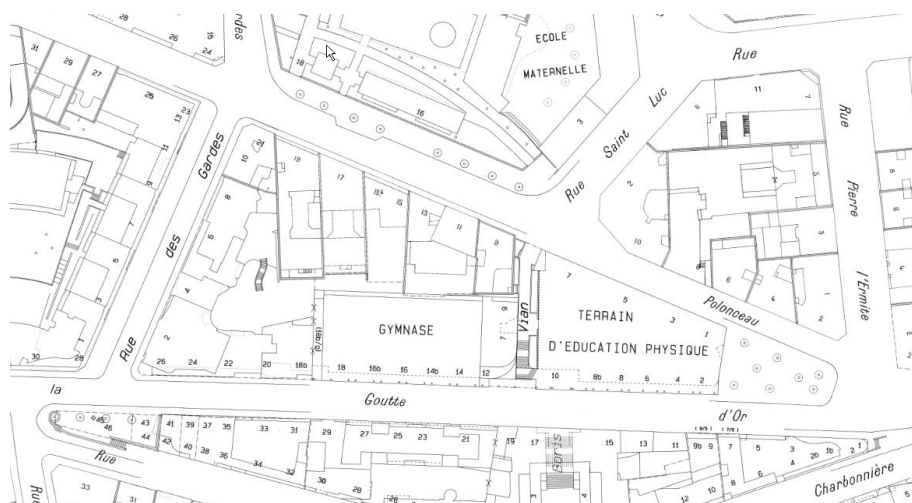


Direction de l'Urbanisme
Service de l'Action Foncière

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris
d'une partie de la rue Boris Vian et d'emprises situées le long de la
rue de la Goutte d'Or et entre la rue Polonceau et la rue de la Goutte
d'Or à Paris 18e**



Par arrêté municipal du 23 avril 2019, Madame la Maire de Paris
ouvre une enquête publique à la Mairie du 18e arrondissement, 1 place Jules Joffrin 75018 PARIS

du lundi 17 juin au lundi 1^{er} juillet 2019 inclus,

sur le projet de déclassement du domaine public routier de la Ville de Paris de la partie de la rue Boris Vian située
entre la rue de la Goutte d'Or et la rue Polonceau et d'emprises situées le long de la rue de la Goutte d'Or et entre la
rue Polonceau et la rue de la Goutte d'Or à Paris 18e.

Monsieur Michel LEMASSON a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête, déposé à la Mairie du 18e arrondissement, sera mis à la disposition du public qui pourra en
prendre connaissance et y consigner éventuellement ses observations sur un registre d'enquête papier : les lundis,
mardis, mercredis et vendredis de 8 heures 30 à 17 heures et les jeudis de 8 heures 30 à 19 heures 30
(bureaux fermés les samedis, dimanches et jours fériés).

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition sur le site internet de l'enquête à l'adresse électronique
suivante : <http://boris-vian.enquetepublique.net>.

Il sera en outre consultable sur le site www.paris.fr, rubrique « concertations, enquêtes publiques et consultations ».

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, le commissaire enquêteur assurera les permanences à la
mairie du 18e arrondissement les jours et heures suivants :

le lundi 17 juin 2019 de 10 heures à 12 heures,
le jeudi 27 juin 2019 de 17 heures à 19 heures,
le lundi 1^{er} juillet 2019 de 15 heures à 17 heures.

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant toute la durée de l'enquête au
commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie du 18e arrondissement ou déposées par voie électronique sur le
registre dématérialisé ouvert à cet effet sur le site de l'enquête à l'adresse électronique susvisée. Elles seront
annexées au registre d'enquête papier.